Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Vaucluse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de MAZAN

Séance du 09 avril 2025.

L'an deux mille vingt-cinq

Et le neuf avril,

7.1.1 - Budgets et comptes

À 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 03 avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Louis BONNET, Maire.

Délibération n°: DEL2025_04_08

Objet: Approbation Compte Financier Unique 2024 -

Budget Annexe Lotissement « Les Terrasses »

Rapporteur : M. René CECCHETTO

<u>Présents</u>: M. Louis BONNET, Mme Joséphine AUDRIN, M. René CECCHETTO, M. Jean-Louis BOURRIÉ, Mme Cécile DÉMENKOFF, M. Silvère JOUBERTEAU, Mme Sophie CLÉMENT, M. Jean-Philippe ACHARD, M. Georges MICHEL, Mme Geneviève GABORIT-DUPILLE, Mme Yvonne VIRDIS, Mme Christine JACQUES, M. Patrick LECOQ, Mme Amandine APPLANAT, M. Julien BREMOND, M. Claude COMMÈRES, M. Bruno GANDON, M. Jean-François CLAPAUD, Mme Anne MUH, M. Stéphane CLAUDON, Mme Maria DUFOUR.

Ont donné pouvoir: Mme Véronique BERGER, Mme Angélina LEROUX, M. Julien BRÉMOND, Mme Élodie BOFFELLI, M. Franck PETIT.

Absents: Mme Aurélia PISANI, Mme Ève GALLAS, M. Patrick ZAMBELLI.

Secrétaire de séance : Mme Christine JACQUES.

La séance ouverte,

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Vu le Compte Financier Unique du budget annexe Lotissement « Les Terrasses »,

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions	1 287 226,00	1 221 412,69	1 297 901,00	1 297 901,00
Réalisé	649 124,93	1 021 412,69	658 284,04	658 284,04
Solde réalisation de l'exercice		372 287,76		
Résultat reporté N- 1		65 813,31		
Résultat de clôture		438 101,07		

Mis en ligne : Le 26/09/2025

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID: 084-218400729-20250409-DEL2025_04_08-DE

Le stock de terrains en cours d'aménagement au 31/12/2024 est de 649 124,93 €. Aucune vente n'a été réalisée en 2024.

Vu les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57,

Conformément que la collectivité a adopté le référentiel M57 depuis le 1er janvier 2024,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, le Maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024, tel que présenté ci-dessus,

APPROUVE le résultat de clôture 2024 du budget annexe Lotissement les Terrasses

Vote:

Pour:

19

Contre:

Ω

Abstention:

6 (M. GANDON, M. PETIT, M. CLAPAUD, Mme MUH, M. CLAUDON, Mme DUFOUR)

Le Maire étant sorti de la salle et n'ayant pas pris part au vote,

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Pour extrait certifié conforme, fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Secrétaire de Séance,

Christine JACQUES

Louis BONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. A cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.